



Convocation	06/12/22	Délégués en exercice	57	Présents	40
Publié le	15/12/22	Votants	55	Procurations	15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 18h00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2022/137

**Équipements sportifs d'intérêt communautaire - Equipements aquatiques - Révision des tarifs**

**Étaient présents :**

**AIGUEFONDE :** Marie-Françoise BLANC, Vincent GAREL,  
**AUSSILLON :** Bernard ESCUDIER, Fabrice CABRAL, Cécile LAHARIE,  
**BOISSEZON :** Jacqueline CABROL,  
**CASTRES :** Jean-François FALGAYRETTES, Hervé PARDO-CASADO, Xavier AZAÏS, Jean-François CLAMOUR, André MARTINEZ, Jean-Philippe AUDOUY, Geneviève AMEN, Xavier BORIES, Arnaud BOUSQUET, Pascal BUGIS, Nathalie de VILLENEUVE, Michel SABLAYROLLES, Isabelle JURY, Eric VIEL, Martine DASTE-MORON,  
**CAUCALIÈRES :** Yohan ZIEGLER,  
**LABRUGUIÈRE :** Jean-François GARCIA, Didier PHILIPPOU, Corinne VALLES,  
**LAGARRIGUE :** Martine PIOVESAN,  
**MAZAMET :** Olivier FABRE, Michel MARTIN, Laurent MONNIER, Séverine ARMERO, Josiane ESTRABAUD, Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD,  
**NAVES :** Pierre CALMELS,  
**NOAILHAC :** Francis MATHIEU,  
**PAYRIN-AUGMONTEL :** Alain VAUTE, Odile CABROL,  
**PONT DE L'ARN :** Florence ESTRABAUD,  
**PONT DE LARN :** Bernard CABANES,  
**SAINT-AMANS-SOULT :** Alexis MOURET,  
**VALDURENQUE :** Jean-Louis BATTUT,

**Étaient représentés :**

**CASTRES :** Alain WHITE donne procuration à Geneviève AMEN, Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS donne procuration à Jean-Philippe AUDOUY,  
**LABRUGUIÈRE :** David CUCULLIÈRES donne procuration à Didier PHILIPPOU,  
**MAZAMET :** Benoît PUECH donne procuration à Laurent MONNIER,  
**AUSSILLON :** Marylis RAYNAUD donne procuration à Fabrice CABRAL,  
**CASTRES :** Catherine DURAND donne procuration à Arnaud BOUSQUET, Patrice BUFFET donne procuration à Hervé PARDO-CASADO, Geneviève VICENTE donne procuration à Jean-François CLAMOUR, Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET donne procuration à Nathalie de VILLENEUVE, Julie CAPO ORTEGA donne procuration à Xavier BORIES, Baya ALGAY donne procuration à Xavier AZAÏS, Catherine FARRENQ donne procuration à Jean-François FALGAYRETTES, Christel AIZES donne procuration à Michel SABLAYROLLES,  
**LAGARRIGUE :** Vincent COLOM donne procuration à Martine PIOVESAN,  
**CASTRES :** Nathalie DE SAN NICOLAS donne procuration à Isabelle JURY,

**Étaient absents, excusés:**

**CASTRES :** Guillaume ARCESE, **CASTRES :** Caroline VIALA.

**Secrétaire de séance :** Fabrice CABRAL

Délibération n° 2022/137

**Équipements sportifs d'intérêt communautaire - Equipements aquatiques - Révision des tarifs**

Rapporteur : Michel MARTIN

Vu la délibération n°2019/46 du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 15 avril 2019 relative à la modification de la grille tarifaire des équipements sportifs communautaires applicable au 22 juin 2019,

Considérant qu'après trois années, un certain nombre d'ajustements s'avèrent nécessaires,

Considérant la hausse conséquente du coût de l'énergie et de certains autres produits de traitement et de nettoyage,

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe pour L'Archipel et le Centre aquatique de Mazamet, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs, pour chacun des établissements.

La Commission Equipements culturels et sportifs, dans sa séance du 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe pour L'Archipel et le Centre aquatique de Mazamet applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs, pour chacun des établissements.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 15 décembre 2022  
Sous le n°81-248100430-20221212-lmc117288-DE-1-1  
Certifié exécutoire Le 15 décembre 2022

Fait et délibéré à Castres, le 12 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal BUGIS

Le secrétaire de séance,



Fabrice CABRAL

**Tarifs - en euros**Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**Les piscines et la patinoire**

Entrée unitaire		
Entrée « Enfant »		2,00
Entrée « Réduite »		4,50
Entrée « Adulte »		5,50
«Supplément Eté » Archipel		1,50
Accès « Espace Bien-être » Centre aquatique		6,50
Forfait 10 accès « Espace Bien-être » Centre aquatique		50,00
Entrée groupe		
	Tarif résident	Tarif normal
Entrée groupe piscine	3,20	4,00
Entrée groupe patinoire	5,20	6,70
Carte d'abonnement		
	Tarif résident	Tarif normal
Carte 10 heures	25,00	31,00
Carte 10 entrées	40,00	50,00
Carte 30 entrées	96,00	120,00
Carte d'abonnement C.E.		
	Tarif résident	Tarif normal
Carte 10 heures - C.E.	23,00	Non proposé
Carte 10 entrées - C.E.	37,00	Non proposé
Pass'sport		
	Tarif résident	Tarif normal
Carte annuelle	250,00	330,00
Carte trimestrielle	87,00	110,00
Divers		
Perte de la clé d'un casier		3,00
Perte du bracelet « Espace Bien-être » Centre		5,00
Achat carte d'abonnement ou d'activité		1,00
Utilisation carte après la durée de validité (par unité)		1,00
Remplacement d'une carte d'abonnement (perte)		2,00
Location piscine ou patinoire (séance privée)		
	Tarif résident	Tarif normal
Moins de 50 personnes (patinoire : ½ piste)	268,00	330,00
De 50 à 100 personnes	358,00	448,00
Plus de 100 personnes	446,00 (+1,00 par entrée au-delà de 150 personnes)	558,00 (+1,25 par entrée au-delà de 150 personnes)
Leçon individuelle (natation ou patinage)		
Leçon à l'unité		18,00
Forfait 10 leçons		160,00

**La patinoire**

Location de patins	
Location de patins à l'unité	3,00
Location de patins, les 10	25,00
Affutage de patins	5,00
Divers	
Visiteur	1,00

## La patinoire (suite)

Etablissement primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
	Tarif résident	Tarif normal
Par ½ piste	39,00	64,00
Groupe de moins de 10 personnes	Tarif groupe	
	Tarif résident	Tarif normal
Professeur enseignant	20,00	25,00
Clubs de patinage		
	Tarif résident	Tarif normal
1 heure de glace	51,00	102,00

## Les piscines

Activités		
	Tarif résident	Tarif normal
Carte annuelle ou Carte 30 activités	178,00	222,00
Carte 1 trimestre ou Carte 10 activités	62,00	80,00
Activité à la séance	6,00	
Location « Aquabike et + » à l'unité	4,50	
	Tarif résident	Tarif normal
Location « Aquabike et + », les 10	31,00	38,00
Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
	Tarif résident	Tarif normal
Ecole primaire	Gratuit	Tarif ligne d'eau +25%
Collège et lycée public	Tarif Région	
	Tarif résident	Tarif normal
Autre établissement, club et association	Tarif ligne d'eau	Tarif ligne d'eau +25%
MNS enseignant	20,00	25,00

## Les salles et emplacements publicitaires

Salle de réunion		
	Tarif résident	Tarif normal
Par ½ journée	25,00	32,00

		Sans aménagement et jauge inf. à 970 places	Avec aménagement et/ou jauge sup. à 970 places
Manifestation organisée par une association ou collectivité de la CACM, par ½ journée ou par soirée	Hors séance publique	318,00	638,00
	En séance publique	638,00	1 275,00
Pour toute autre manifestation, par journée	Hors séance publique	1 940,00	2 350,00
	En séance publique	2 450,00	2 860,00
Emplacement publicitaires			
Affichage sur lice piscine et patinoire contre tribune	250,00	300,00	
Affichage sur lice piscine et patinoire face tribune et autres espaces	500,00	600,00	

## Les aires couvertes Lapeyrouse

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
	Tarif résident	Tarif normal
Ecole primaire	Gratuit	Tarif gymnase +25% (tarif gymnase défini en page 4)
Collège et lycée public	Tarif Région	
	Tarif résident	Tarif normal
Autre établissement, club et association	Gratuit	Tarif gymnase +25% (tarif gymnase défini en page 4)

# Conditions générales de vente

## Les piscines et la patinoire

**Entrée « Enfant »** s'applique aux enfants de 0 à 2 ans inclus.

**Entrée « Réduite »** s'applique :

- aux personnes de 3 à 16 ans inclus, étudiants et apprentis (sur présentation d'un justificatif),
- lors d'ouverture partielle des installations (fermeture d'un bassin) ou d'opération promotionnelle,
- aux titulaires du « Pass tourisme en ville - Castres » pour L'Archipel,
- aux résidents du camping de Gourjade pour L'Archipel et du camping de La Lauze pour le Centre aquatique,
- aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité (CMI invalidité) ou de la carte invalidité.

« **Supplément Été** » s'applique à la piscine L'Archipel en horaires d'été et bassins extérieurs ouverts.

**Accès « Espace Bien-Être »** pour le Centre aquatique, réservé aux adultes (18 ans et plus, sur présentation d'un justificatif), entrée piscine non comprise, contre remise d'une consigne (ex. clés, pièce d'identité...).

**Entrée groupe** : à partir de 10 personnes, réservation obligatoire. Durée maximale de présence dans l'établissement : 2h30. Possibilité de paiement différé, sur présentation d'un bon de commande. Pour l'entrée groupe à la patinoire, location des patins incluse. Ce tarif s'applique aux groupes de moins de 10 personnes des établissements spécialisés utilisateurs à l'année.

**Tarif résident** : s'applique aux personnes physiques habitant l'une des communes de la CACM et sur présentation d'un justificatif de domicile au nom de l'utilisateur de moins d'un an (facture d'eau, gaz, téléphone, taxe d'habitation, avis d'imposition...) et d'une pièce d'identité avec photo au nom de l'utilisateur en cours de validité. S'applique également aux groupes dont le siège est situé sur l'une des communes de la CACM.

Le tarif normal s'applique dans tous les autres cas.

**Carte d'abonnement** : 10 ou 30 entrées (carte non nominative) ou 10 heures (carte nominative), valable 18 mois à partir de la première utilisation, pour la piscine et la patinoire L'Archipel, le Centre aquatique.

**Carte C.E.** : tarif préférentiel réservé aux adhérents des groupements (CE, amicale, entreprise, administration...) basés sur le territoire de la CACM ayant signé une convention avec la CACM, sur présentation d'un justificatif avec photo.

**Pass'sport** : carte nominative, valable à partir de la première utilisation (13 mois pour la carte annuelle et 92 jours pour la carte trimestrielle), pour l'entrée piscine et patinoire de L'Archipel et piscine du Centre aquatique. Sont inclus dans cette offre, la location de patins et d'aquabike. Ne sont pas inclus l'accès aux espaces bien-être.

**Divers** : l'achat ou la perte de la carte (réutilisable), du bracelet (espace bien-être) ou l'utilisation de la carte au-delà de la durée de validité est facturée, ainsi que la perte de la clé du casier des vestiaires.

**Location piscine ou patinoire (séance privée)** : durée 2 heures. Jeudi soir pour la patinoire (animation sono, location de patins inclus, pas de spectateurs) et vendredi ou samedi soir pour la piscine (bassins intérieurs ou extérieurs). Sur réservation et selon disponibilités.

**Leçon individuelle (natation ou patinage)** : durée 30 min, maximum de 2 élèves simultanément, entrée non comprise, à l'unité ou forfait de 10 leçons. Sur réservation et selon disponibilités.

**Carte de fidélité** : gratuite, nominative, réservée aux habitants de la CACM, sur présentation d'un justificatif, pour 10 entrées (unitaire ou carte d'abonnement) utilisées dans n'importe quel site, la 11ème entrée est gratuite.

## La patinoire

**Affûtage de patins** : en fonction des disponibilités.

**Visiteur** : réservé à un adulte accompagnant un enfant de 10 ans et moins, hors groupes.

**Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés** : séances avec patins, en fonction du nombre de personnes. ½ piste pour 35 patineurs au maximum. Intervention possible d'un animateur activités de glace ou d'un professeur enseignant, sur réservation et selon disponibilité.

**Clubs de patinage de la ville de Castres** : tarif horaire pour les créneaux non compris dans le planning défini en début de saison, patins et sono inclus

## Les piscines

**Activités** : les modalités d'inscriptions et de réservation sont détaillées dans un document disponible à l'accueil de chacun des établissements et sur le site internet de la CACM. Les cartes 10 ou 30 activités sont valables 18 mois à partir du jour de la vente, la carte annuelle est valable pour la saison en cours (septembre à juin) et la carte 1 trimestre est valable 3 mois.

**Activité à la séance** : selon disponibilités, entrée non comprise.

**Location « Aquabike et + »** : location de vélo ou autre équipement (selon disponibilité) d'1/2 heure, sur réservation le jour même, selon créneaux disponibles. Réservé aux personnes de 18 ans et plus.

**Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés** : sur réservation et signature d'une convention. Pour L'Archipel et le Centre aquatique, le bassin ludique (pataugeoire incluse) est l'équivalent de 1 ou 2 lignes d'eau, en fonction des effectifs.

**Tarif Région** : le tarif (tarif de la Région Occitanie) s'entend par séance et par ligne d'eau, dans la limite de 2 lignes d'eau par classe.

**Tarif ligne d'eau** : le tarif s'entend par séance et par ligne d'eau. Pour information, ce tarif, révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2<sup>nd</sup> trimestre de l'année précédente, était de 32,38 € pour l'année 2022/2023.

**MNS enseignant** : mise à disposition gratuite pour les écoles primaires de la ville siège de l'établissement (en fonction des disponibilités). Tarif par créneau (maxi. 1 heure).

**Clubs de natation** : Pour les clubs non-résidents s'applique le tarif ligne d'eau (en fonction des disponibilités).

## Les salles et emplacements publicitaires

**Salle de réunion** : sur réservation et selon disponibilité. Gratuit pour les clubs résidents (L'Archipel et le Centre aquatique) et pour la société gérant le restaurant (L'Archipel).

**Salle polyvalente (Archipel)** : Mise à disposition de la salle, en et hors période de glace.

Mise à disposition, sans aménagement ni intervention technique et jauge inférieure à 970 places :

- Pour une manifestation à but non lucratif organisée par une association ou collectivité de la CACM, hors ou en séance publique, tarif par demi-journée ou soirée, nettoyage des installations non-inclus ;
- Pour toute autre manifestation, hors ou en séance publique, tarif par journée.

Mise à disposition avec aménagement et intervention technique ou jauge supérieure à 970 places :

- Pour une manifestation à but non lucratif organisée par des associations ou des collectivités de la CACM, hors ou en séance publique, tarif par demi-journée ou soirée, nettoyage des installations non-inclus ;
- Pour toute autre manifestation, hors ou en séance publique, tarif par journée.

**Divers** : vente à l'accueil de billets d'un spectacle (par convention) : participation aux frais de vente de la billetterie (par billet vendu).

**Emplacements publicitaires (L'Archipel)** : panneaux d'une taille maximale de 1m x 3 m (lices patinoire et piscine), faces latérales surfaceuse et cabine son.

Mise à disposition des clubs résidents de la patinoire et de la piscine d'emplacements pour une commercialisation directe de 2 espaces maximum, en fonction des disponibilités, dans le cadre de la convention annuelle.

D'autres espaces peuvent être mis à disposition, selon négociation avec des partenaires.

## Les aires couvertes de Lapeyrouse

**Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés** : sur réservation et signature d'une convention.

**Tarif Région** : le tarif (tarif de la Région Occitanie) s'entend par classe et par heure.

**Tarif gymnase** : le tarif s'entend par séance. Pour information, ce tarif, révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2<sup>nd</sup> trimestre de l'année précédente, était de 15,11 € pour l'année 2022/2023.

**Autre établissement, club et association**: Tarif gymnase pour les non-résidents (en fonction des disponibilités).